

## Défense des intérêts—augmenter la compétitivité du Canada

Pour s'assurer que le point de vue des professionnels de la PI est bel et bien entendu lorsqu'il s'agit de questions ayant une incidence sur leur pratique ou sur la compétitivité du Canada au sein de l'économie mondiale, l'IPIC fait valoir son point de vue dans de nombreux secteurs d'activité.

### *Pratiques et politiques de l'OPIC*

L'IPIC émet continuellement des recommandations relativement aux pratiques et à la politique de l'OPIC par l'entremise de trois comités mixtes IPIC-OPIC (marques de commerce, brevets et dessins industriels). La présentation de mémoires officiels à l'OPIC s'ajoute à ce travail.

### *Lois et règlements sur la PI*

L'IPIC :

- suggère la modification de règlements associés à la législation en PI (p. ex. brevets, marques de commerce, droit d'auteur et dessins industriels);
- promeut la modification de lois existantes ou l'adoption de nouvelles lois;
- participe aux consultations tenues par les gouvernements;
- présente des mémoires officiels aux comités parlementaires relativement à des lois fédérales ou provinciales.

### *Questions internationales*

L'IPIC transmet son point de vue relativement à des questions internationales ayant trait à la PI en assistant aux réunions d'organisations internationales telles que l'OMPI (l'IPIC possède le statut d'observateur permanent à l'OMPI) ou en plaidant sa cause auprès des représentants du gouvernement du Canada qui participent à des négociations internationales.

### *Tribunaux*

L'IPIC siège au Comité des usagers de la PI de la Cour fédérale qui a pour mandat de discuter des procédures de la Cour. L'IPIC peut aussi demander l'autorisation d'intervenir au cours d'un appel, si l'Institut croit qu'il peut apporter un point de vue particulier relativement à une question.

